

Je souhaite me connecter au Service en ligne orientation :

1. Se rendre sur Toutatice avec son **compte EduConnect**
2. Cliquer sur "Scolarité Services"



3. Cliquer sur "Mes services"



4. Cliquer sur la rubrique orientation

Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement



Sur le Service en ligne orientation, je peux :

Pour le 2^e semestre ou 3^e trimestre :

- Prendre connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe puis accéder à « phase définitive »
- Saisir les choix définitifs pour mon enfant et ordonner les préférences à partir du **09 mai** et jusqu'au **30 mai**



Je formule les choix définitifs d'orientation

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitifs).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

Annuler Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

→ Rang 1
Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Annuler Valider

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitifs).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées
Statut : apprenti, scolaire

Rang 2
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 3
1^{re} année de CAP
Spécialité : Métiers de la Fondation
Statut : scolaire

Annuler Valider les choix définitifs

Seul le représentant ayant saisi les choix définitifs peut apporter des modifications. Les choix saisis sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

- **Prendre connaissance de la proposition du conseil de classe saisie en ligne par l'établissement et y répondre au plus tard le **11 juin****
 - en acceptant une ou plusieurs voies pour lesquelles le conseil de classe a répondu « oui » ou une ou plusieurs des voies non demandées par la famille mais proposées par le conseil de classe ;
 - ou en refusant toutes les propositions du conseil de classe.

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 1^{re} année de CAP

OUI
Spécialité demandée : Aéronautique option Systèmes
Sous statut d'apprenti.

Rang 2 : 2^{de} professionnelle

OUI
Spécialité ou famille de métiers demandée : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Sous statut scolaire.

Spécialité ou famille de métiers conseillée :
métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Observations du conseil de classe :

élève très motivé et impliqué dans de nombreux projets au lycée pour réussir son parcours

Dispositif de mise à niveau conseillé

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 1^{re} année de CAP
- 2^{de} professionnelle
- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Valider

Un courriel avec le récapitulatif des choix définitifs est transmis à chaque représentant légal après validation

Prendre connaissance de la proposition ou des propositions du conseil de classe

Accepter une ou plusieurs voies marquées « oui » par le conseil de classe.

OU



N'accepter aucune proposition et prendre contact immédiatement avec l'établissement

Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée et sont informés de la décision d'orientation en cas d'accord.

Le désaccord de la famille avec les réponses du conseil de classe ouvre la phase de dialogue et appel. Celle-ci se fait sur procédure papier directement auprès de l'établissement.

NB : Si les deux parents ont bien activé leur accès à EDUCONNECT, l'intention d'orientation prise en compte sera celle du premier qui se sera connecté : l'autre parent sera averti de cette saisie par mail.

Si le second parent est en désaccord avec cette saisie, il lui appartient de nous en aviser en respectant les mêmes dates butoir – faute d'avoir été contactés, nous considérerons que le second parent est d'accord.